

RÈGLEMENT AFFICHAGE BANDEROLE

L'emplacement se situe à l'angle rue Nationale/rue de la Forge

Démarches à effectuer

Au moins 2 semaines avant l'évènement, complétez le **formulaire en ligne** et adressez-le à la mairie en cliquant sur « envoyer »

Aucune demande ne s'effectue par téléphone

Seules les demandes concernant des évènements communaux et communautaires Liffré-Cormier seront prises en compte.

Les banderoles posées **sans autorisation préalable** seront immédiatement enlevées par la mairie.

La mairie traitera le dossier dans l'ordre d'arrivée des demandes.

L'emplacement se situe à l'angle rue Nationale/rue de la Forge

Règles à respecter

1. La **demande** est à effectuer **au plus tard 2 semaines avant l'évènement**.
2. La **durée de la mise en place** de la banderole est fixée à **10 jours maximum avant la date** de l'évènement.
3. La banderole devra être posée sur le support prévu à cet effet.
4. La pose de la banderole sera autorisée sous réserve que le support ne soit pas déjà occupé pour des manifestations municipales ou déjà réservé par une autre association.
5. La banderole devra être **enlevée au plus tard 24 h après l'évènement**.